

**ASSOCIATION LA FORET AUX CHEVAUX  
FERME FORESTIERE EQUESTRE DE  
LOULEY  
33990 HOUTIN  
FRANCE**

**CARCANS, le 01/12/2023**

**DEVIS N° D230987**

N/Ref : 411ASSFOR

**Livré à : ASSOCIATION LA FORET AUX  
CHEVAUX  
FERME FORESTIERE EQUESTRE DE  
LOULEY  
33990 HOUTIN  
FRANCE**

**Date de validité : 16/12/2023**

L'entreprise se réserve le droit de modifier unilatéralement le prix de son offre à tout moment notamment en cas d'augmentation des coûts

Designation	PEFC	Prestation(s)	Nbr	Long	Epai	Larg/ML	Diamètre	Quantité	Prix Unitaire	Remise %	Montant Net HT	T V A
MOBILIER URBAIN												
RONDINS CHATAIGNIER CHATAIGNIER		EC7	20	1,60			100,00	20,000 U	5,47	0,00	109,40	0
PLANCHES FIXE PIN MARITIME MENUISERIE COMMUNE		EC3/TCL4	40	3,00	27,00	200,00	0,00	24,000 M2	18,81	0,00	451,44	0
VIS A2 MRZ 5.0°50 (200)		EC1	4				0,00	4,000 U	21,72	0,00	86,88	0
(EC1) Eco contribution : Quincaillerie du bâtiment Vis/Quinc;								0,004 T	0,97			0
(EC3) Eco contribution :Elément de couverture en bois Volige:tasseaux:liteaux								0,648 M3	4,00		2,59	0
(EC7) Eco contribution : Autre produit et accessoire d'aménagement extérieur en bois Piquet, poteau de clôture, traverse paysagère								0,253 T	8,00		2,02	0
(TCL4) TRAITE CLASSE 4 (Inc)								0,648 M3				

### Echéances

Date	Montant	Mode de règlement
01/12/23	782,80	Virement AU COMPTANT

### TVA

Base	Taux	Montant
(0) 652,33	20,00	130,47

Les marchandises ne seront ni reprises ni échangées.

Nous n'acceptons plus le paiement par chèque en raison de nombreux impayés.



QUAL-PEFC-COC-0438

<b>Total HT</b>	652,33
<b>Montant TVA</b>	130,47
<b>Total TTC</b>	782,80
<b>Acompte</b>	0,00
<b>Eco Participation TTC</b>	5,53
<b>NET A PAYER</b>	<b>782,80 €</b>

IBAN : FR76 1330 6001 5700 4661 7411 014  
BIC : AGRIFRPP833

« En cas de non-paiement à la date indiquée, des intérêts de retard seront calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, conformément à l'article L 441-6 modifié du code du commerce. En outre, conformément au décret n° 2012-1115, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40 €.Aucun escompte pour paiement comptant ne sera accordé ».

RESERVE DE PROPRIETE : De convention expresse, les marchandises vendues restent la propriété de la société, en quelque lieu qu'elles se trouvent; y compris les propres magasins, entrepôts, logement personnel du client, jusqu'au règlement intégral des factures dues par ledit client.

En ce qui concerne les bois traités CL2 et CL4 : Ne pas retoucher les bois après traitement sous peine de perdre toute garantie sur le traitement.

**Page : 1/1**